

Les aides pour l'apprenti en Région Normandie

Etre apprenti permet d'avoir accès à de nombreuses aides. Certaines sont régionales, d'autres nationales. Lors de l'entrée au CFA, le centre de formation remet une carte d'étudiant des métiers. La carte d'Etudiant des métiers en vue d'accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur.



L'aide de l'État :

Aide au financement du permis de conduire :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide d'Etat de 500€ pour financer leur permis de conduire.

[Lien vers le site](#)



Les aides régionales :

Le QR code « Atouts Normandie » :

La Région Normandie propose le dispositif Atouts Normandie à destination des jeunes âgés de 15 à 25 ans, résidant ou scolarisés en Normandie. Il offre des avantages sur les différents temps de vie des jeunes.

[Lien vers le site Atouts Normandie](#)



Les autres aides :

Voyages en train

La SNCF propose la carte jeune et des réductions pouvant aller jusqu'à -75 %, ou un abonnement « apprenti » sur les trajets.

Aide au logement via Action Logement :

Pour favoriser l'alternance, l'apprentissage et les contrats de professionnalisation, Action Logement propose une aide au logement prenant en charge une partie du loyer de ces jeunes, devenus salariés à part entière.

- Subvention jusqu'à 100 € par mois pour alléger le montant du loyer
- Financement du dépôt de garantie
- Garantie de loyer gratuite www.visale.fr

[Lien vers le site Action Logement](#)

Aide Personnalisée au Logement (APL) et Prime d'activité (selon la situation)

L'APL peut être versée aux apprentis, selon leur situation, par la caisse d'allocation familiale dont ils dépendent.

[Simulateur d'aide personnalisée au logement de la CAF](#)